

PETR DU PAYS D'AURAY
40 rue du Danemark - CS 20335
56403 AURAY Cedex

DELIBERATION N°2022DC21

Comité syndical du 7 Juillet 2022

Nombre de délégués en exercice : 10	Nombre de délégués présents : 7	Nombre de votants : 8
-------------------------------------	---------------------------------	-----------------------

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juillet à huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le trente juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, dans les locaux de la Mairie de Quiberon, située 7 rue de Verdun.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DOYEN Stéphanie, JUHEL Ronan, LE PELLETIER-BOISSEAU Patrick, LE RAY Michel, LE RAY Philippe, RIGUIDEL Dominique et ROUSSELOT Dominique, Délégués titulaires.

Ont donné pouvoir les délégués titulaires suivants : Madame HUCHET Annaïck à Monsieur JUHEL Ronan.

Délégués absents excusés : Madame RIO Aurélie et Monsieur GROLLEMUND Tibault, Délégués Titulaires.

Personne qualifiée présente : Monsieur LE FLOCH Yves, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

Personne qualifiée absente excusée : Monsieur ROLLAND Baptiste, Sous-Préfet de Lorient.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement.

SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION

LE COMITE SYNDICAL

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le tableau du Comité Syndical ;

Après en avoir délibéré, DECIDE de désigner Monsieur Michel LE RAY, qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente réunion.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié sous format électronique sur www.pays-auray.fr le : **7 JUL. 2022**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre
Auray, le 7 Juillet 2022

Le Président,

Philippe LE RAY



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 056-200050219-20220707-2022DC21-DE

